

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN

**2023-10-115 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-795
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-760
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX
FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 9-1-1;**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Richard, appuyé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, et il est résolu que soit décrété ce qui suit :

- 1. L'article 2 du règlement n° 2016-760 est remplacé par le suivant :

Art. 2 À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

- 2. Le règlement 2016-760 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

Le montant est indexé, au 1^e janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.0054.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans la partie1 de la gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1,r. 14) :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère de affaires municipales, des région et de l'occupation du territoire fait publier à la Gazette officiel du Québec.

Julie Trépanier
Mairesse

Jocelyn St-Amant
Directeur général
Secrétaire-trésorier